

**DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPEES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/073

Occupation du domaine public

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- Vu la demande de Madame LEPAN Pascale en date du 25 mars 2025,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,

CONSIDERANT, la nécessité d'interdire le stationnement des véhicules sur quatre places de parking derrière la mairie afin de permettre l'installation d'un foodtruck, il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit sur les quatre places situées en fond de parking, derrière la mairie, à l'occasion d'un anniversaire qui se déroulera au restaurant scolaire. Cela afin de permettre l'installation d'un foodtruck. **Cette mesure prendra effet le samedi 29 mars 2025 à partir de 08 heures jusqu'à 23 heures 30.**

ARTICLE 2 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

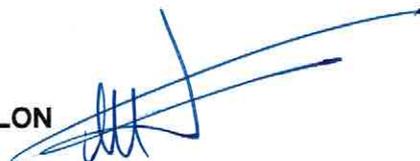
**Monsieur le Commandant de la brigade de LA BASSEE
Madame LEPAN Pascale,
La Police Municipale,
Aux archives municipales,**



Fait à Sainghin-en-Weppes, le 25 mars 2025

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.